

**Bureau du 27 février 2006**

**Décision n° B-2006-3972**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 38-40, rue des Sources et appartenant à Mme Gallet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, dans le cadre de la requalification de la zone industrielle de La Mouche, et notamment du réaménagement de la rue des Sources à Saint Genis Laval, une parcelle de terrain de 253 mètres carrés appartenant à madame Gallet.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ladite parcelle serait cédée à titre gratuit, conformément aux prescriptions des permis de lotir n° 69204 85 00003 et n° 69204 85 0098 ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située 38-40, rue des Sources à Saint Genis Laval et appartenant à madame Gallet.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0889 le 24 novembre 2003 pour un montant de 4 450 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre - en dépenses : exercice 2006 - compte 211 100 - fonction 90 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 90.

- et en dépenses réelles : compte 211 100 - fonction 90 à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,